

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

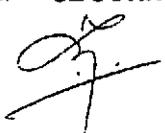
ANNEE 1966 - N° 503 /PR/MFPT/DP-I

SOMMAIRE :

Maintien en activité

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- 
- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret n°I44/PR. du 24 Décembre 1965 portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret n°215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les Servi-
ces rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général
de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont
modifiée ;
VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités
communes d'application du statut général de la Fonction
Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement
sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels
divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et
Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont
modifié ;
VU la Circulaire n°II/PR/CAB. du 2 Mars 1962 relative au
maintien en activité de certains fonctionnaires déjà
admis à faire valoir leurs droits à la retraite ;
VU l'arrêté n°II3/PR/MFAE/DC.3 du 21 Novembre 1966 portant
admission à la retraite des fonctionnaires de divers
corps ;
VU la lettre n°2715/MSPAS/DS/Pel.I du 23 Septembre 1966 du
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,


G. H. DAHOMEN

ORIGINAL	I
JORD	I
PR	3
MFPT	I
MFAE	I
MSPAS	I
Dr P	6
DGF	I
DB	I
DC	2
CF	I
DI	I
TRESOR	I
D/SANTE	2
PENSIONS	2
INTER.	I

D E C R E T E :

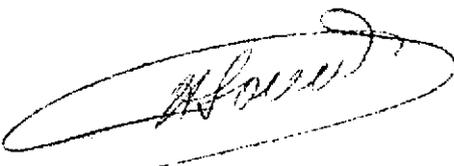
ARTICLE 1er.- M. de SOUZA Jean Estève, Médecin Principal de
2ème échelon du Cadre des Personnels de la Santé Publique de
l'Etat, admis à la retraite par l'arrêté n°II3/PR/MFAE/DC.3
du 21 Novembre 1966 sus-visé, est maintenu en activité
jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet pour compter
du 1er Janvier 1967, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 27 décembre 1966

Par le Président de la République,
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU TRAVAIL


Pascal CHABI KAO.-


Général Christophe SOGLO.-